



Procès-verbal du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sanon

Bureau du 16 juin 2015 à 20h30 à la CCS

Conseil Communautaire du 22 juin à 20h30 à la base de voile de Bures

Présents à voix délibératives : Francis Bernard, Guy Bientz, Fabrice Boyer, Dominique Jacquot, Alexandra Hinzelin, Colette Langkust, Jacques Lavoil, Thierry Lesdalons, Michel Marchal, Ginette Marchand, Laurent Massel, Jean-Paul Sculier, René Wagner.

Excusés à voix délibératives : Franck Beltrame, Bruno Lehman,

Présents à voix non délibératives : Gérard Husson, Vincent Jeanpierre, Laurent Wianni.

Excusés à voix non délibératives : Chantal Régnier, Damien Périssé, Roland Wagner

Présents :

A voix délibératives : Francis Bernard, Aimé Barry, Ginette Marchand, Marie-Odile Gérardin, Serge Husson, Thierry Lesdalons, Laurent Massel, Dominique Jacquot, Michel Marchal, Pascal Pierre, Fabrice Boyer, Jean-Paul Henry, Michel Laurent, Michel Lacresse, Gilbert Poinsignon, Myriam Thomassin, Kevin Vautrin, Jean-Marie Humbert, Alain Delarue, Serge Lenoir, Didier Bourdon, Marc Villeman (pouvoir de Bruno Lehmann), Colette Langkust (pouvoir de Cédric Masson), Jacques Lavoil, Patricia Barbier, Isabelle Genin, Christian Bricot, Jean-Pierre Jacquemin, Carole Cuny, Guy Bientz, Alexandra Hinzelin, Christian Thouvenin, Agnès Lanblin, Patrice Malgras, Philippe Guillaumont, Lendert Tukker, Jean-Charles Braconnot, René Wagner.

Excusés à voix délibératives : Valentine Greilich, Florence Duhay, Bruno Lehmann, Cédric Masson, Jean-Pol Sculier, Roland Wagner, Franck Beltrame.

Excusés à voix non délibératives : Bruno Canteneur, Francis Vivier, Frédéric Verdenal, Gisèle Rogowski, Alain Ledig, Daniel Baumann, Jacqueline Marquez, Marc Gérardin, Laurent Wianni, Sandrine Perottin-Schmidt, Laurent Miglierina, Christian Mesnier-Perrouet, Gérard Servanty, Patricia Malgras, Jean-Pierre Isselé, Jean-Paul Kiennemann, Catherine Paillard, Rose-Marie Falque, Gérard Husson, Chantal Régnier, Damien Périssé.

Présents à voix non délibérative : Valérie Claris, Rachel Kayser, Jean-Luc Marchal, Cédric Laurent, Anne-Marie Bousset, Josiane Lamy, Etienne Conard, Jean-Pierre Barottin, Christopher Varin, Angélique Martin, Vincent Jeanpierre.

Validation du compte-rendu du dernier Conseil Communautaire

Délibération n° 25 Actes codification des matières 5.2

Objet : Validation du compte-rendu du dernier Conseil Communautaire du 25 février 2015

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents valide le dernier compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 25 février 2015.

Amortissement subvention pour achat voiture du RAM

Délibération n° 26 Actes codification des matières 7.1

Objet : DM n° 1 sur BP Amortissement subvention voiture du RAM

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents valide la durée d'amortissement à 5 ans des subventions de la CAF pour l'achat de la voiture du RAM. Cette dépense n'étant pas été prise en compte, lors du vote du budget, il est proposé une DM sur le budget 2015, comme suit :

Dépenses en investissement : compte 13916 pour 746,55 €

Recettes en fonctionnement : compte 777 pour 746,55 €

Délibération n° 27 Actes codification des matières 7.1

Objet : DM n° 2 sur BP intérêts ligne de Trésorerie

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents valide :

Dépenses en fonctionnement : chapitre 66 compte 66111 : + 6 400 €

Dépenses en fonctionnement : chapitre 011 compte 627 : - 6 400 €

SDE 54 reversement aux communes

Délibération n° 28 codification : dispositif Actes codification des matières 7.6.2

Objet : reversement SDE

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents, autorise le versement R2-2015 du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle aux communes suivantes :

Arracourt : 122,49 €, Bathelemont : 960,69 €, Bauzemont : 5 941,38 €, Coincourt : 31 813,54 €

Crion : 2 308,70 €, Einville-au-Jard : 1 150,10 €, Maixe : 173,62 €, Xures : 1 662,43 €

Pour un total de 44 132,95 €

Personnel de la CCS annule et remplace la délibération

Délibération n° 29 codification dispositif Actes codification des matières 4.5

Modification de la délibération n°22 du 25/02/15

Objet : Régime indemnitaire filière administrative, grade attaché

L' IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture) est remplacée par la Prime de fonctions et de résultats

Le plafond lié aux fonctions est de 1 500 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, valide ce changement de régime indemnitaire.

Admission en non valeur sur le budget annexe

Délibération n°30 codification : dispositif Actes codification des matières 7.10

Objet : admission en non valeur sur le budget annexe OM

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide l'admission en non valeur la cote irrécouvrable :

de la liste n°1809740533 sur le compte 6542 du budget annexe OM pour un montant de **180 €**.

de la liste n° 1808930533 sur le compte 6541 du budget annexe OM pour un montant de **979,81 €**

Commission Jeunesse Culture Animations

Délibération n° 31 codification dispositif Actes codification des matières .7.5.2.

Objet : subvention projet école

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de verser une subvention de

- 100 € à l'école d'Einville pour son projet 2014/2015 « classe découverte sport et environnement dans les Vosges »
- 100 € à l'école d'Einville pour son projet 2014/2015 « mini-séjour découverte à Sion »
- 200 € à l'école de Maixe pour son projet 2014/2015 de « classe découverte dans les Vosges »
- 200 € à l'école de Deuxville pour son projet 2014/2015 « cycle voile à Bures »

Délibération n°32 codification dispositif Actes codification des matières .7.5.2.

Objet : remboursement à JTS pour le paiement via le GUSO

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de rembourser JTS à hauteur de 464.56 euros pour leur paiement via le GUSO du cachet du groupe Paddys Milestone, intervenu dans le cadre du café-rencontre du 27 mars à Anthelupt.

CAJT : L'actuelle convention (d'un an) se termine le 31/12/15. Le Conseil Départemental n'a pas encore fait de proposition de renouvellement. La Fédération des Foyers Ruraux a rencontré le CD le 22 juin afin d'avoir davantage de précisions sur le renouvellement de la contractualisation.

La fête du sport les 13 et 14 juin 2015 a attiré de nombreux participants. JTS peut se féliciter pour cette belle organisation.

Festi'arts : les réunions d'organisation du Festi'arts qui se déroulera début avril 2016 à Hénaménil, démarrent à partir du 23 juin. Toutes les personnes souhaitant s'investir dans le comité d'organisation sont les bienvenues.

Délibération n°33 codification dispositif Actes codification des matières .7.5.2.

Objet : subvention à JTS pour l'organisation de la fête du sport

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de verser une subvention de 1000 euros à JTS pour l'organisation de la fête du sport du 13 et 14 juin 2015 à la base de loisirs de Bures.

Délibération n° 34 codification dispositif Actes codification des matières .9.4.

Objet : Motion

Le conseil communautaire, à la majorité des présents (moins 2 contre), décide d'adresser une motion aux Foyers Ruraux, afin de pouvoir bénéficier du CAJT au-delà du 31/012/2015. Il précise que ce dispositif ne pourra être reconduit, que dans la mesure où la capacité budgétaire de la Communauté de Communes du Sânon le permet.

Délibération n°35 codification dispositif Actes codification des matières .7.5.2.

Objet : subvention au syndicat scolaire de la Roanne

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, décide de verser une subvention d'un montant de 150 € au syndicat scolaire de la Roanne pour l'organisation d'une journée de prévention sur la sécurité du 5juin 2015.

Téléphonie mobile à Arracourt

Avec ce projet, la CCS a obtenu 80 % de subvention. Une mise au point avec les opérateurs est encore nécessaire, pour que cet équipement soit en service.

Délibération n°36 codification dispositif Actes codification des matières .3.3

Objet : convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le président à signer une convention avec la société de française de radiotéléphonie SFR.

Contrat de partenariat Lorraine et Territoires

En remplacement des CADT, qui sont arrivés à terme fin 2014, nouvelle contractualisation proposée : *contrat de Partenariat Lorraine et Territoires*

Tourisme et cadre de vie

Délibération n° 37

Objet : versement de subvention aux randonneurs du Sânon codification dispositif Actes codification des matières 7.5.2.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le président à verser une subvention de 100 € au Foyer Rural d'Einville-au-Jard dans le cadre de nos règlements d'intervention pour l'organisation du 1^{er} mai.

Elaboration d'une convention en cours avec les randonneurs. Une proposition devrait être faite cet automne.

Actualité groupe fleurissement : La formation fleurissement des 22 et 23 juin a été annulée faute de participants. Le groupe se réunira le 21 septembre prochain afin d'envisager les actions futures du groupe. Nous demandons aux communes de nous faire part de leurs besoins afin que nous proposons des actions cohérentes avec ces derniers. Nous rappelons que la remise des prix fleurissement aux communes aura lieu le vendredi 9 octobre à Sionviller.

Délibération n° 38 codification dispositif Actes codification des matières .7.5.2

Objet : Tarif formation fleurissement 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, fixe le montant de la participation aux formations fleurissement 2015 à 20 € la journée et 10 € la demi-journée.

Actualité Véloroute Voie Verte : L'inauguration de la Véloroute Voie Verte s'est déroulée le 25 avril. Après l'inauguration officielle de la matinée, des animations et stands d'exposition étaient proposés l'après-midi. De nombreux acteurs (associations, bénévoles...) ont participé à leurs mises en œuvre. Malheureusement le mauvais temps n'a pas permis à la manifestation de connaître le succès qu'elle méritait.

La VVV est désormais ouverte au public. D'un point de vue administratif, les demandes de solde de subvention sont en cours.

Comité de pilotage ENS (forêt de Ranzey et Vallons humides) : de nombreuses animations ont été organisées avec les scolaires. Lors de la dernière réunion, il a été aussi évoqué les nombreuses contraventions dressées par l'ONF sur les sites de Bezange. Il a été proposé de rencontrer l'ONF spécifiquement sur ce sujet. La CCS propose une rencontre avec les maires concernés et l'ONF. Deux animations auront lieu pour le grand public : le 27 juin et le 25 juillet.

Portes anciennes: Serge Husson, dans le cadre de conférences et d'exposition, demande à la CCS d'acheter pour 374 € TTC de panneaux pour illustrer son travail de recherche sur les portes anciennes du territoire. Les élus acceptent que la CCS prenne cette dépense à sa charge et qu'elle soit propriétaire des panneaux.

Délibération n° 39 : commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale **codification dispositif Actes codification des matières .9.4.**

Projet de sentier pour les 3 premiers américains morts sur le territoire, durant la 1ere Guerre Mondiale : Serge Husson et JP Seichepine proposent dans le cadre de la commémoration du centenaire de la 1ere Guerre Mondiale, la création d'un monument et d'une table d'orientation, à l'endroit où les 3 premiers américains seraient morts en 1917. Le montant de ce projet s'élèverait à 120 000/ 140 000 € HT, comprenant la table d'orientation, le monument reconstruit à l'identique du monument Majorelle réalisé en 1918 et détruit à la Seconde Guerre Mondiale et l'aménagement de la voirie rurale qui y mène. Les communes (Réchicourt et Arracourt propriétaires de la voirie) ne souhaitent pas prendre à leur charge l'aménagement de cette voirie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des présents, se prononce contre le projet de monument.

Vote : contre : 28, abstention : 9, pour 1

Le Conseil Communautaire s'engage à l'unanimité à créer un événementiel pour commémorer le centenaire en novembre 2017 de la mort des 3 premiers américains, lors de la 1ere Guerre Mondiale.

Valorisation des blockhaus de Xures : JP Seichepine propose de mettre en valeur les blockhaus qui se trouvent en forêt de Champ Court, tout près d'un sentier existant. Le projet est encore à affiner.

Proposition d'un parcours de géocaching sur le thème du patrimoine salin : Le groupe patrimoine salin propose de réaliser un parcours de géocaching afin de valoriser et de découvrir le patrimoine salin du territoire. Le groupe propose également de valoriser le chevalement de la saline d'Einville-au-Jard en proposant d'installer à l'intérieur des expositions (en partenariat avec le Cercle d'Histoire Locale d'Einville). Afin d'évoquer cela, une rencontre est prévue avec M. Martin, directeur de la saline.

Habitat

C'est le bureau d'études UrbaM Conseil qui a été retenu pour un montant de 23700 euros ttc pour réaliser la prestation de l'étude pré opérationnelle. Les demandes de subvention à la Région Lorraine et à l'ANAH ont été envoyées pour 40 % chacune. Une réunion de lancement de l'étude pré opérationnelle à l'OPAH a été organisée avec Les Maires, les financeurs et le bureau d'études le mercredi 27 mai à la CCS.

Délibération n°40 codification dispositif Actes codification des matières .7.5.2

Objet : subvention « Habiter mieux »

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, délibère une subvention de 500 € à Monsieur Gilbert Niclas 52 grande rue à Arracourt dans le cadre de ses travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre du dispositif « habiter mieux ».

Economie

Actualités :-rencontre avec la CDM pour l'étude sur les besoins des acteurs du territoire. Courrier envoyé aux entreprises du territoire.

Délibération n° 41 codification dispositif Actes codification des matières .7.5.2

Objet : convention avec la CDM

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le président à signer une convention avec la Chambre des métiers dans le cadre de l'enquête auprès des entreprises sur leurs besoins. La participation financière de la CCS s'élève à 5000 euros.

Services aux populations

Délibération n°42 codification dispositif Actes codification des matières .7.5.2

Objet : convention avec l'ANCV

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le président à signer une convention avec l'ANCV, dans le cadre du dispositif « Senior en vacances » pour un projet de voyage du 26 septembre au 3 octobre 2015 à Lacanau.

Délibération n°43 codification dispositif Actes codification des matières .7.5.2

Objet : contrat VTF

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le président à signer un contrat avec VTF dans le cadre de l'hébergement des seniors en vacances à Lacanau du 26 septembre au 3 octobre.

Le voyage est complet en termes de nombre de participants.

Commission communication

Actualités :

- Site internet : en cours de mise à jour
- Gazette de cet automne est en cours de rédaction.

Etude diagnostique sur les milieux récepteurs

Au vu des critères retenus, c'est le bureau d'études Sinbio qui a été retenu. La tranche ferme, ainsi que toutes les tranches conditionnelles, ont été validées pour un montant de 31 000 € HT et 35 940 € TTC.

PAPI : CCS concernée par des zones d'expansion de crue, si scénario le plus poussé retenu, en amont d'Einville avant Bauzumont. Mais ce scénario étant le plus coûteux (135 M €), il y a peu de chance que cela soit celui-là qui soit retenu.

Pays Lunévillois

Actualités :

- Arrêté de la Préfecture pour la transformation du SMPL en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).
- TAD
- Leader : fiche n°1 : structurer les filières des circuits courts, fiche n°2 : valorisation économique des ressources naturelles, fiche n°3 : tourisme, fiche n°4 : valorisation des savoir-faire locaux.
- Projet de territoires

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Délibération n°44 Actes codification des matières 7.6.1

Objet : Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales

En prenant, en compte, la valeur ajoutée des entreprises dans le calcul des bases (et non plus des immobilisations), la réforme de la loi de finances 2010 n'a pas gommé les disparités de ressources entre les collectivités du territoire national, bien au contraire. Pour pallier ces inégalités, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), a été créé, péréquation horizontale entre collectivités sur l'ensemble du territoire français. Le critère de mesure de la richesse est calculé en agrégeant les ressources de la communauté et de ses communes membres : c'est le potentiel financier intercommunal agrégé (PFIA). Les ensembles intercommunaux seront prélevés en conséquence, dans la limite de 10% de leurs ressources. Les versements du fonds aux bénéficiaires sont déterminés à partir d'un indice synthétique qui tient compte du revenu par habitant, de l'effort fiscal et du potentiel financier. La loi prévoit des modalités de répartition entre la communauté et ses communes membres, mais elle permet aussi au conseil communautaire, à la majorité qualifiée, d'organiser la péréquation interne.

En résumé : le Fonds de péréquation **HORIZONTALE** issu de la loi de finance 2012 permettant de ré-équilibrer la richesse entre les collectivités riches et pauvres.

Certaines collectivités sont contributrice et d'autres bénéficiaires.

La CCS et ses communes membres sont bénéficiaires.

- le niveau de richesse est apprécié à partir du PFIA/hab. auquel est appliqué un coefficient logarithmique variant de 1 à 2 pour les ensembles intercommunaux compris entre 7 500 habitants et 500 000 hab. et plus
- sont prélevés les ensembles intercommunaux dont le PFIA/hab. est supérieur à 90% du PFIA moyen/hab.
- sont bénéficiaires des reversements les ensembles intercommunaux classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges (20% PFIA, 60% revenu moyen, 20% effort fiscal)
- les reversements du FPIC (net du FSRIF) sont plafonnés à 10% des ressources
- les ensembles intercommunaux (et communes isolées) dont l'effort fiscal est inférieur à 50% sont exclus du reversement.

Vocabulaire

- Potentiel fiscal : somme des recettes fiscales (bases communales TH, FB, FNB multipliée par un taux moyen national + produit CVAE, FNGIR...) + compensation « part salaire » TP
- Potentiel financier : potentiel fiscal + dotation de l'état
- Potentiel fiscal **Agrégé** : somme des recettes fiscales (total des bases de toutes les communes TH, FB, FNB multiplié par un taux moyen national) + somme des produits (CVAE, FNGIR...) de toutes les communes et CCS+ somme des compensations « part salaire » TP des communes et CCS
- Potentiel financier **agrégé** = potentiel fiscal agrégé + sommes des dotations des communes
- Ensemble intercommunal = communes membres + CCS
- CIF (Coefficient d'intégration fiscale) : plus le CIF est proche de 1, plus l'intercommunalité est dite intégrée = nombreux transfert de compétences des communes. C'est la somme des recettes fiscales de la CCS divisée par la somme des recettes fiscales des communes membres et de la CCS.

Mode de Répartition

L'ensemble intercommunal par le conseil communautaire doit définir de la répartition du FPIC.
Montant du FPIC pour 2014 = **58 281 €**

Plusieurs options :

- ❖ Droit commun
- ❖ Répartition dérogatoire
- ❖ Répartition libre
- ❖ **Répartition de droit commun** : il est fonction de la participation des communes et de la CCS au potentiel fiscal agrégé.

Cette répartition ne nécessite pas de vote du conseil communautaire. Elle s'appliquera d'office si aucune autre décision n'est prise.

Le total destiné aux communes est ensuite réparti entre les communes en fonction de leur propre contribution au potentiel fiscal. Ainsi, plus une commune a des taux et/ou des bases élevées, plus elle percevra du FPIC.

Erreur de 1 euro due aux arrondis.

- ❖ **Répartition en fonction du CIF** (Cette option nécessite un vote du conseil communautaire à la majorité des 2/3 des présents)

Le CIF de la CCS est de à 0,430437

Ensuite, le total destiné aux communes pourra être réparti,

- ↪ *Soit en fonction de sa contribution au potentiel fiscal agrégé.*
- ↪ *Soit en fonction d'autres critères (revenu/hab, PFA/hab, potentiel financier...)*
Mais les montants totaux communes et CCS restent les mêmes que pour le CIF.

- ❖ **Répartition libre** (option nécessitant un vote à l'unanimité)

Laisser la totalité du FPIC à la CCS en prévision de nouvelles compétences à prendre.

Totalité : 58 281 €

Communes	Reversement de droit commun	Reversement dérogatoire en fonction du CIF et du PFA dérogatoire
Anthelupt	1 795	1 257
Arracourt	1 179	825
Athienville	872	610
Bathélémont	189	132
Bauzemont	666	466
Bezange	804	563
Bienville	110	77
Bonviller	1 091	764
Bures	243	170
Coincourt	912	638
Courbesseaux	1 420	994
Crévic	5 021	3 515
Crion	332	232
Deuxville	2 334	1 634
Drouville	1 054	738
Einville	4 777	3 344
Flainval	1 414	990
Hénaménil	947	663
Hoéville	1 046	732
Juvrecourt	392	274
Maixe	2 325	1 628
Mouacourt	485	340
Parroy	830	581
Raville	598	419
Réchicourt	366	256
Serres	1 302	911
Sionviller	490	343

Valhey	880	616
Xures	798	559
Total communes	34 672 €	24 271 €
CCS	23 609 €	34 010 €

Le conseil communautaire à l'unanimité des présents, décide le reversement de droit commun.

Projet de regroupement scolaire

Le président évoque qu'un courrier sur la prise de compétence scolaire a été envoyé par le maire de Bathélémont à la CCS. Pour la rentrée prochaine, la CCS restera sur le dispositif prévu de mutualisation. Pour l'avenir, cette décision doit être bien évaluée, car elle n'est pas neutre financièrement et impliquera une augmentation de la fiscalité.

Actualités des réunions et groupes de travail cf. CR de ces réunions.

Une consultation est en cours pour les repas.

Tout sera opérationnel pour la rentrée de septembre.

Restructuration des intercommunalités

Actualités de la CDCI : pas de carte avant fin de l'année 2015. La loi NOTRe n'est pas encore votée sur les seuils de population et la densité. Le seuil de 20 000 habitant semblerait se maintenir, mais avec des dérogations possibles. Et la CCS serait concernée. Un Courrier du sénateur Jean-François Husson a informé les communes des débats parlementaires.

A l'initiative de Rémérville, une rencontre a été organisée où étaient invitées les communes de la frange Nord de la CCS pour les inviter à rejoindre une CC rurale qui regrouperait le Grand Couronné, Seille et Mauchère et la partie Nord de la CCS. Ce groupement atteindrait les 20 000 hab.

Pour répondre au souhait de certains maires, le président propose d'organiser une réunion avant fin juillet, où après le vote de la loi NOTRe. La majorité des présents souhaite attendre le vote de la loi.

Michel Marchal

Président de la Communauté de Communes du Sanon